



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 24 JUIN 2019

Date de la convocation du Conseil municipal : 9/05/2019

**Présents** : Jean-Marc MORETTI, François-Michel GEST, Emilie BROCHARD, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Etienne SOLLIER, Laurent CHANDIVERT, Michel POTIEZ, Jacques LECOFFRE, Franck RIVARD, Nathalie VERNA, Magali CHEVREAU, Annick MASSON-VERZELLESI et Martine TOURNOIS.

Procuration : Amélia ROUVIER a donné procuration à Magali CHEVREAU

**Secrétaire de séance** : Franck RIVARD

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00*

### TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire donne la parole à François-Michel GEST adjoint au maire en charge du cimetière.

Il expose,

Les tarifs du cimetière n'ont pas été modifiés depuis le 07 octobre 2002.

Cette année, des travaux ont été réalisés avec la création d'un jardin du souvenir et des cavurnes.

Il propose aux membres présents de fixer au 01 juillet 2019, les tarifs comme suit :

Concession (2m2)	durée 30 ans	= 75 €	Concession (2m2)	durée 50 ans	= 125 €
Columbarium (case)	durée 15 ans	= 250 €	Columbarium (case)	durée 30 ans	= 400 €
Cavurne	durée 15 ans	= 200 €	Cavurne	durée 30 ans	= 300 €
Dispersion des cendres		= gratuit	Plaque pour jardin du souvenir		= 50 €

M. GEST propose de nommer le nouvel espace créé comprenant les cavurnes et le jardin du souvenir l'allée Gauguin.

Après délibération cette proposition est acceptée à la majorité des voix soit 14 pour.

Le maire est chargé de la bonne exécution de cette décision.

### PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose,

Ce mois-ci, les élèves de CM1-CM2 sont partis en voyage scolaire durant 3 jours.

Un état des dépenses a été remis et l'enseignante demande à la collectivité une participation à hauteur de 450 euros. Le maire précise que le montant entrera dans le calcul de la clef de répartition des trois communes du RPI.

Après délibération le conseil municipal, à la majorité des voix soit 14 pour, accorde une subvention supplémentaire de 450 euros qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

Le maire est chargé de la bonne exécution de cette décision.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire donne la parole à Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Maire-adjoint chargée des affaires scolaires, qui donne lecture du règlement intérieur des services périscolaires, modifié lors de la dernière réunion du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean, pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modifications et à la majorité des voix, soit 14 pour :

- Adopte le nouveau règlement (joint en annexe)
- Charge M. le Maire de sa bonne exécution

#### **TARIFS REPAS ET GARDERIE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Le Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean a fixé les tarifs suivants pour l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020 :

##### Prix du repas

Repas enfant (pris à l'année de façon régulière)	<b>3,80 €</b>
Repas enfant (inscription occasionnelle)	<b>5,00 €</b>
Repas adulte	<b>5,55 €</b>

##### Prix de la garderie

Demi-journée (occasionnel)	<b>4,90 €</b>
Journée (occasionnel)	<b>7,40 €</b>
Forfait mensuel demi-journée	<b>33,40 €</b>
Forfait mensuel journée	<b>45,00 €</b>
Retard	<b>25,00 € par retard</b>

Le conseil municipal, après délibération à la majorité des voix soit 14 pour :

- Accepte les tarifs proposés.
- Charge M. le maire de leur bonne exécution

#### **RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS SELON DISPOSITIONS DES ARTICLES 3, 1°- 3, 2° et 3-2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE**

M. le maire expose,

Le 12 février 2018, le conseil municipal avait donné délégation au maire pour le recrutement des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il explique la nécessité d'étendre cette délégation aux agents contractuels relevant de conditions fixées par les articles 3 1°, 3 2° et 3-2 afin de garantir la continuité des services de la commune.

Il précise qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Il rappelle qu'actuellement un agent titulaire ayant intégré le service de restauration voit son temps de travail modifié en fonction des préconisations faites par les services de médecine et que de ce fait un agent contractuel voit ses contrats évoluer en fonction des nouvelles nécessités de service.

Le conseil municipal, après délibération à la majorité des voix soit 14 pour :

- Donne délégation à M. le maire pour recruter des agents contractuels relevant de conditions fixées par les articles 3 1°, 3 2° et 3-2 afin de garantir la continuité des services de la commune.
- Charge M. le maire de prévoir une enveloppe de crédits au budget
- Charge M. le maire de la bonne exécution de ces décisions

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le maire donne la parole à chaque conseiller municipal.

⇒ Etienne Sollier fait état des derniers travaux sur la commune :

**Jarday : les travaux sont achevés : zone à trente avec plateau. La route venant de châteaudun est limitée à 70 km/h.**

**Franck Rivard signale que le passage piéton matérialisé sur le plateau ne permet pas la circulation d'une personne à mobilité réduite. Renseignement sera pris auprès du fournisseur.**

**Il serait souhaitable de déplacer un plot vert situé au niveau de l'arrêt de car de Jarday.**

**Clocher de l'église : le plancher sera remplacé fin juillet ou en septembre.**

**Suivront les travaux de remplacement des échelles.**

**Pluviales de Villesecron : l'entreprise interviendra fin août.**

**Parking de la salle polyvalente : des devis sont en cours.**

**Eclairage public rue des Touches : rendez-vous est pris avec l'entreprise pour planifier les travaux.**

**Nettoyage Citoyen : Etienne Sollier parle d'une initiative intéressante proposée par l'Association Familles rurales.**

⇒ **Michel POTIEZ indique ce sera l'association City jeunes qui tiendra la buvette, l'association de Familles rurales n'ayant pas assez de bénévoles.**  
**Il informe les membres présents de l'alerte canicule orange.**  
**Il donne un résumé de la réunion qui a eu lieu le mardi 18 Juin avec les présidents d'association.**

⇒ **Nathalie VERNA s'étonne qu'à nouveau la commune de Villerbon n'accueille pas la fête de l'école.**  
**Cécile MEUBLAT-GIRARDIN rappelle que l'école privée de Ménars faisant sa fête de l'école la veille de celle du RPI, il a été décidé que la fête de l'école aurait lieu à Ménars. En 2020, elle aura lieu à Villerbon.**

**Départ d'Annick VERZELLESI à 21h00.**

⇒ **François-Michel GEST indique qu'une entreprise interviendra pour refaire la gravure du monument aux morts.**

⇒ **Cécile MEUBLAT-GIRARDIN rappelle les diverses problématiques en lien avec le restaurant scolaire : bruit, ensoleillement et chaleur.**

**Elle rappelle que le contrat de prestation de service concernant la livraison des repas arrive à échéance.**

**Le conseil municipal se prononcera sur ces divers points le 8 juillet prochain.**

⇒ **Laurent CHANDIVERT indique que plusieurs devis ont été réalisés pour éviter la luminosité au restaurant scolaire et la garderie.**

⇒ **Le maire rappelle que Primagaz a été relancée pour les travaux de déplacement de la citerne non conforme.**

**La séance est levée à 21h45**

**Jean-Marc MORETTI**  
**Maire,**



**Franck RIVARD**  
**Secrétaire,**

